

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la copropriété

|
tenue le **19.01.2024** au **siège social** à partir de **18h00**

Approbation de l'année 2022 et 2023

ORDRE DU JOUR

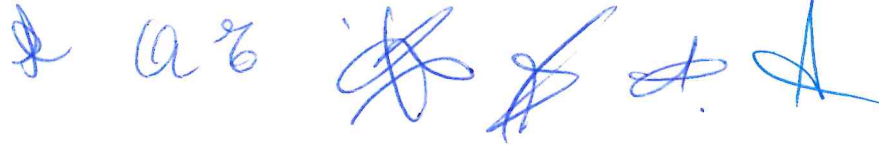
- 1) Vérification du quorum de présence afin de procéder à l'ouverture de l'AG ;
- 2) Approbation des comptes de la copropriété 2022 et 2023 ;
- 3) Budget prévisionnel ;
- 4) Problèmes d'infiltration d'eau dans les bâtiments 59 et 61
- 5) Nuisances sonores nocturnes
- 6) Sortie d'indivision de Monsieur
- 7) Allée principale et arrière du jardin
- 8) Expertise du 06.02.2024 à la suite de l'ouverture de sinistre de Madame
;
- 9) Lecture du PV des décisions et signature de ce PV
- 10) Budget exceptionnel pour réparation des dégâts extérieurs car infiltration

1. Vérification des présences et quorums – validité de l'assemblée – ouverture

10

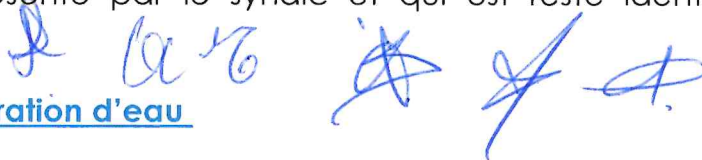
2. Les comptes de la copropriété

Les copropriétaires, après examen, décident d'approuver les comptes de la copropriété pour l'exercice écoulé et de donner quitus au syndic pour sa gestion durant la période allant du **01.01.2022 au 31.12.2022 et du 01.01.2023 au 31.12.2023.**



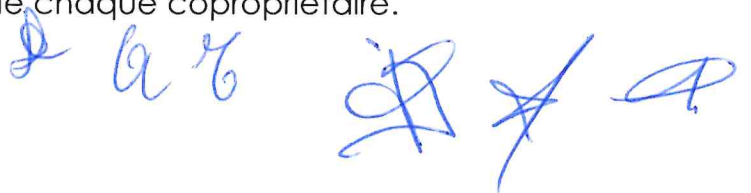
3. Le budget prévisionnel

Les copropriétaires, après examen, décident d'adopter le budget prévisionnel qui leur a été présenté par le syndic et qui est resté identique à l'année précédente.



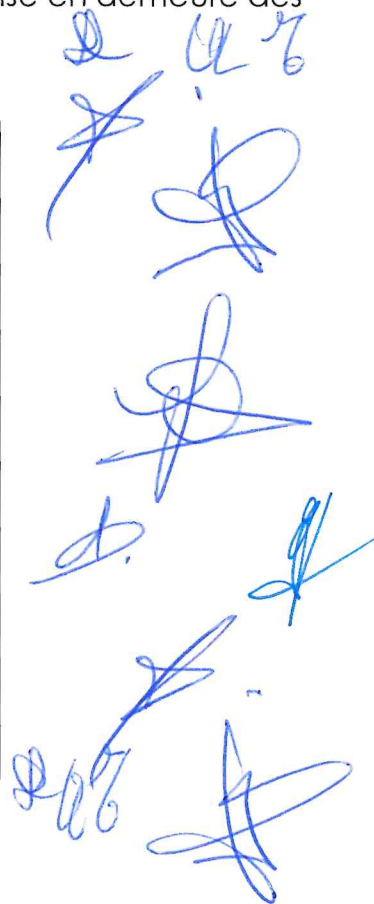
4. Problème d'infiltration d'eau

Les copropriétaires statuent sur le fait de faire appel à différents entrepreneurs afin de résoudre le problème d'infiltration d'eau. Le cout de cette réparation va être répartie selon les millièmes de chaque copropriétaire.

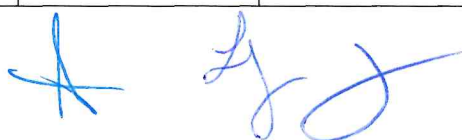


5. Nuisances sonores nocturnes

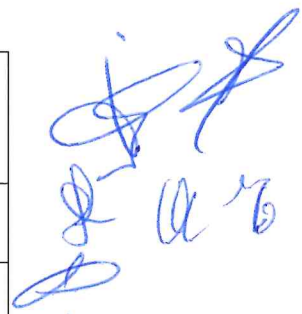
Nous allons attendre la résolution amiable avec la personne concernée. Monsieur va discuter avec cette dernière avant de procéder à une mise en demeure. Nous allons entamer la procédure de mise en demeure dès reception de courriels de la part des copropriétaires.



Nom	Q1	OUI / NON	Signature
	0,0869	OUI	
	0,0564	OUI	
	0,0980	ABSENT	
	0,0866	OUI	
	0,0873	OUI	
	0,0572	OUI	
	0,1437	OUI	
	0,0884	OUI	



0,0951	OUI	
0,0965	OUI	
0,1039	OUI	



6. Sortie d'indivision de Monsieur Di Francisca Rosario

Les copropriétaires acceptent la sortie d'indivision.



7. Problèmes allée principale et arrière du jardin

Aucune disposition n'a été prise à ce sujet



8. Finition des trappes dans le local technique

L'AG décide de nous mandater pour faire appel à une entreprise agréée pour la fixation des deux trappes (AC Innov)



9. Expertise du 06.02.2024 à la suite de l'ouverture de sinistre de Madame Sermeus Laurane

Une expertise est prévue en date du 06.02.2024 suite à l'ouverture du dossier sinistre de Madame _____ auprès de sa compagnie d'assurance.



10. Potentiel problème lié à la VMC

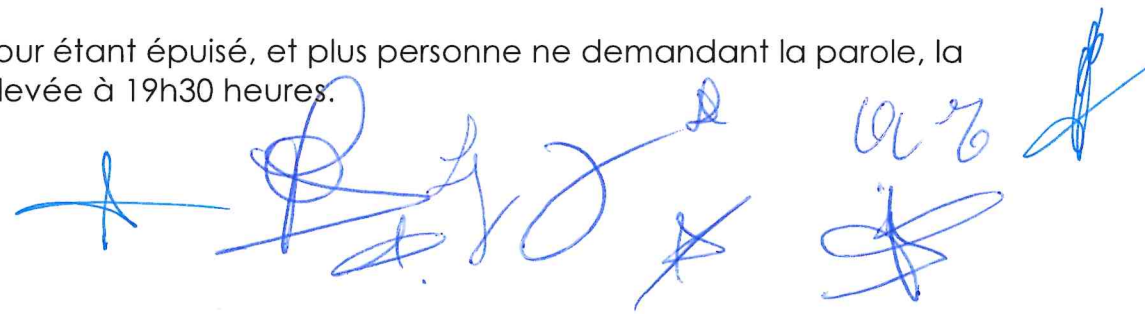
Contactez la société CGE afin de leur demander une révision et un entretien des VMC pour tester leur fonctionnalité et efficacité. Nous allons communiquer à la société CGE le nom et le numéro de téléphone des personnes concernées.

Nous attendons un email avec ces informations de la part des propriétaires. (Nom, prénom, adresse, n° GSM).



11. Lecture du PV des décisions et signature de ce PV

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30 heures.



12. Budget exceptionnel pour réparation des dégâts extérieurs car infiltration

Nous allons tout d'abord réclamer et récupérer le 100% des arriérés des charges communes et ensuite nous allons demander les différents devis afin de procéder à la réparation afin d'éviter un appel de fonds exceptionnel.

Nom	Q1	OUI / NON	Signature
	0,0869	OUI	
	0,0564	OUI	
	0,0980	ABSENT	
	0,0866	OUI	
	0,0873	OUI	
	0,0572	OUI	
	0,1437	OUI	
	0,0884	OUI	
	0,0951	OUI	
	0,0965	OUI	
	0,1039	OUI	



Handwritten signatures in blue ink, including a large signature on the left, several smaller ones in the middle, and a signature on the right with the initials 'e. a. z' written above it.

a) Vote pour la sortie de l'indivision de Monsieur Di Francisca Rosario

Sous condition de régularisation des arriérés des charges et les futures charges après l'indivision et Monsieur doit supporter tous les frais liés à l'indivision en son propre chef (Frais de géomètre, notaire...)

A savoir que la parcelle commune du jardin sera cédée également lors de la sortie d'indivision de Monsieur

Nom	Q1	OUI / NON	Signature
	0,0869	OUI	
	0,0564	OUI	
	0,0980	ABSENT	
	0,0866	OUI	
	0,0873	OUI	
	0,0572	OUI	
	0,1437	OUI	
	0,0884	OUI	
	0,0951	OUI	
	0,0965	OUI	
	0,1039	OUI	

Cette résolution est adoptée par **1339/10.000** soit la totalité des voix.
Ont voté contre : **10/11**

Monsieur/Mme
Le président de séance

Résidence Les Hayettes		AG DU 19/01/2024		
Nom	Q1	Représente	Signature	Contact
	0,0869			
	0,0564			
	0,0980			
	0,0866			
	0,0873			
	0,0572			
	0,1437			
	0,0884			
	0,0951			
	0,0965			
	0,1039			